

# Le Canard Vigilant

Numéro **358** — Mercredi 20 octobre 2021



## Dans ce numéro :

- **Réunion d'échanges BPCE SA/NSA dans le cadre du projet Pléiade. 2**
- **Réunion commune d'échanges dans le cadre du projet Hermès 3**
- **BPCE Assurances condamnée par le Conseil des Prud'hommes de Bordeaux ! 4**
- **Plus forts ensemble : Syndiquez-vous à la CGT 5**

le Canard  vigilant

Une publication du syndicat CGT des personnels de Natixis et ses filiales.

Consultez le site intranet :

<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Consultez le site internet :

<http://natixis.reference-syndicale.fr/>



## Réunion d'échanges BPCE SA/NSA dans le cadre du projet Pléiade.

---

*Maintenant on fait des réunions d'échanges, on ne négocie plus ...*

Est-ce vraiment un **avantage** pour les salariés ? Si c'est juste pour **écouter en prenant le thé**, on ne voit pas trop l'intérêt.

Néanmoins nous avons pu **échanger poliment** autour d'un document de présentation au titre déjà plus **intéressant** : [Pléiade\\_Support de négociation\\_Session1 - 18 10 21](#)

Il nous a néanmoins semblé utile de préciser quelques **points importants** vis à vis de nos Directions. Au-delà des **socles sociaux**, il nous paraît indispensable de savoir :

1) **Comment** les différentes "**entités autonomes**" ont été **appréhendées** par nos décideurs ? Parce que quand même il y a encore un code du travail à respecter.

2) **Quelles seront les règles** appliquées dans le cadre de l'utilisation **volontaire** de l'article **L1224-1** ? Parce que pour le moment la notion de volontariat à la mode NSA, c'est du grand n'importe quoi (on l'a vu dans le **pseudo Plan de Départs Volontaires**).

Aujourd'hui, concernant les transferts vers BPCE sur le mode du **volontariat**, on a plutôt l'impression que **ce sera aux managers de proximité de se débrouiller** quand une équipe n'est que partiellement impactée. Bien évidemment il ne nous est **pas possible** de **valider cela ...**

## Temps partiels

### Notre proposition

---

**(S)** Reprise des dispositions de l'accord final Smith

Les salariés transférés et titulaires d'un contrat à temps partiel ou d'un forfait jour à temps réduit bénéficieraient des modalités suivantes en vigueur au sein de BPCE SA :

- **Collaborateur à 80% d'un temps plein** : abattement de 1/7ème sur les éléments de rémunération i.e., payé 85,7143% d'une rémunération temps plein
- **Collaborateur à 90% d'un temps plein** : abattement de 3/35ème sur les éléments de rémunération i.e., payé 91,42% d'une rémunération temps plein

Les autres collaborateurs verraient leur dispositif actuel inchangé

# Le Canard Vigilant

Numéro 358 – Mercredi 20 octobre 2021

Enfin, concernant les **socles sociaux**, nous ne pouvons que remercier les ex-salariés Natixis de **CAEN** qui **se sont mis en grève à 4 reprises** afin de **limiter les pertes** constatées par les salariés déjà transférés suite au projet **SMITH**, car il semblerait que maintenant **cela fasse jurisprudence** vis à vis de nos Directions.

C'est donc par leur **combat** et parce que la **CGT** a publié les préavis de grève nécessaires à l'exercice de leur droit de contestation qu'aujourd'hui nous lisons un document où figure la mention "**Reprise des dispositions de l'accord final Smith**".

## Réunion commune d'échanges dans le cadre du projet Hermès

*Désolés, nos dirigeants ayant décidé de commettre **un déni de démocratie**, ne souhaitent pas négocier avec **toutes** les organisations représentatives **des entreprises** du groupe.*

Il vous faudra donc papillonner sur d'autres **sites** syndicaux pour obtenir **un retour** de cette autre négociation.

En attendant la **CGT** dénonce cette manœuvre.

## **Tract Hermès 202110**



**Le projet Hermès ne  
doit pas se faire sans  
La CGT**



A l'annonce du projet Hermès, **La CGT** se mobilise pour participer aux négociations du socle social afin de permettre à tous les salariés de ne pas perdre leurs acquis sociaux. Pour les salariés, la CGT fait des propositions.

## **BPCE Assurances condamnée par le Conseil des Prud'hommes de Bordeaux !**

*Parce que contrairement à ce que la plupart des gens croient, le monde professionnel made in NSA n'est pas un monde de Bisounours. Il faut parfois savoir ne plus se laisser faire, et la CGT est là pour vous accompagner.*

## **📄 Tract CGT BPCE Assurances - Conseil des Prud'hommes**

### **20 septembre 2021 :**

Le Conseil des Prud'hommes de Bordeaux :

- Dit et juge que le licenciement de Madame C.B. est dépourvu de cause réelle et sérieuse.
- CONDAMNE la société BPCE ASSURANCES à verser à Madame C.B., une indemnité dans le cadre du licenciement sans cause réelle et sérieuse
  - Dit et juge illégale l'existence et l'usage du fichier « FEEDBACK »
- Ordonne à la BPCE ASSURANCES la destruction des fichiers individuels des salariés rattachés au fichier « FEEDBACK » sans délai dès la mise à disposition du jugement
- CONDAMNE BPCE ASSURANCES à verser la somme de 1.000 euros au SYNDICAT CGT DES PERSONNELS DE NATIXIS ET SES FILIALES en réparation des préjudices collectifs nés de l'utilisation du fichier illégal « FEEDBACK »

### **VICTOIRE de la salariée et de la CGT !**

Nous espérons que la Direction acceptera cette décision permettant ainsi à notre ancienne collègue de pouvoir tourner la page.



cgtbpcea@gmail.com

Ne restez pas  
isolé(e) !



Rejoignez le syndicat  
historique de la  
défense du salariat !



CGT BPCE Assurances

# Le Canard Vigilant

Numéro 358 – Mercredi 20 octobre 2021



**Plus forts ensemble : Syndiquez-vous à la CGT**

